

QUALIFIER DES DEMANDEURS D'EMPLOI TOUT EN REpondANT AUX BESOINS DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre du partenariat LADOM EST (L'Agence de l'Outremer pour la Mobilité) et Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, 12 à 16 jeunes âgés de 18 à 29 ans, issus des DOM, pourront intégrer des contrats d'apprentissage dans l'industrie en Bourgogne-Franche-Comté.

L'Afpa Besançon en lien avec le CFAI (Centre de Formation des Apprentis dans l'Industrie) et Pôle emploi sera chargée de préparer et d'accompagner 12 à 16 jeunes âgés de 18 à 29 ans vers la signature d'un contrat d'apprentissage dans les métiers de l'industrie au sein d'entreprises francomtoises.

Les pré-requis

Les jeunes intéressés doivent avoir un niveau troisième ou seconde dans le cadre de l'obtention d'un Bac professionnel pour les métiers suivants : technicien d'usinage, technicien d'outillage, technicien micro-technique, technicien de maintenance des équipements industriels.

Les jeunes titulaires d'un BAC scientifique option sciences de l'ingénieur ou STI2D ou d'un BAC professionnel industriel pourront se tourner vers des BTS industriels.

Un processus de sélection

Afin de mener à bien ce projet, Pôle emploi met à disposition ses moyens, et en

particulier son dispositif de visioconférence permettant ainsi aux jeunes intéressés de participer à des réunions d'information présentant ce module de formation.

A l'issue des réunions d'information, les candidats passeront des tests d'aptitude, et seront ensuite amenés à passer des entretiens individuels par visioconférence.

Des possibilités d'hébergement sur Besançon

Les candidats retenus suite à la sélection, seront pris en charge par LADOM et hébergés.

Pour en savoir plus :

Les demandeurs d'emploi intéressés et répondant aux niveaux et pré-requis demandés doivent se positionner auprès de leur agence Pôle emploi afin de participer aux réunions d'information.

Réunion et entretiens

Le mercredi 17 mai 2017 sur Cayenne, Kourou et St Laurent